



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des finances publiques

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 octobre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 17,
Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la
Loi sur le ministère du Revenu
(Texte du projet de loi adopté avec un amendement)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 25 OCTOBRE 2007

document de la session no 462

PROCÈS-VERBAL

Commission des finances publiques

Séance du mercredi 24 octobre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu. (Ordre de l'Assemblée, le 17 octobre 2007)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission

- M. Arcand (Mont-Royal)
- M. Cholette (Hull)
- M. Dubourg (Viau)
- M. Fournier (Châteauguay), ministre du Revenu
- M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole du 2^e groupe d'opposition en matière de revenu
- Mme Ménard (Laporte)
- Mme Méthé (Saint-Jean)
- M. Morin (Beauce-Sud), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu
- M. Pelletier (Rimouski)

Témoin :

- M. François Tremblay, sous-ministre adjoint, ministère du Revenu

La Commission se réunit à 15 h 30 sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Fournier (Châteauguay), M. Morin (Beauce-Sud) et M. Lelièvre (Gaspé) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

M. Fournier (Châteauguay) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage sur l'article tel qu'amendé.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Tremblay de prendre la parole.

Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Morin (Beauce-Sud), M. Lelièvre (Gaspé), M. Fournier (Châteauguay) et M. Paquet (Laval-des-Rapides) formulent des remarques finales.

À 16 h 34, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 25 octobre 2007, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

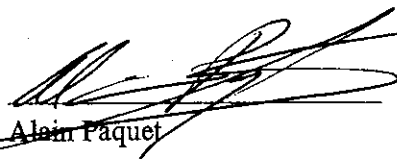
Le président de la Commission,



Christina Turcot

CT/ic

Québec, le 24 octobre 2007



Alain Paquet

ANNEXE I

Amendement adopté

Am 1
Art. 2

Le 23/7/2007 11h04T
DOSSIER: PL-LCP&LMR
a. 2, P.L. n° 17

L'article 2 du projet de loi n° 17, intitulé « Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu », est modifié par la suppression, dans la deuxième ligne, de « l'article 162 du chapitre 15 des lois de 2005 et par ».

adopté
et

Aml
Art.2

AM 1
s. 2 (69.0.0.7)

Bill 17

**An Act to amend the Public Curator Act
and the Act respecting the Ministère du
Revenu**

Section 2

AMENDMENT:

Strike out “section 162 of chapter 15 of the statutes of 2005 and by” in the second and third lines.

*adopté
cb*